



**HAL**  
open science

## Les expressions de mesures de châteaux dans les documents bourguignons médiévaux et modernes

Hervé Mouillebouche

► **To cite this version:**

Hervé Mouillebouche. Les expressions de mesures de châteaux dans les documents bourguignons médiévaux et modernes. Hervé Mouillebouche. Châteaux et mesures. Actes des 17e journées de castellologie de Bourgogne, 23-24 octobre 2010, château de Pierreclos, Centre de castellologie de Bourgogne, p. 125-145, 2011, 978-2-9532994-5-8. halshs-00634997

**HAL Id: halshs-00634997**

**<https://shs.hal.science/halshs-00634997>**

Submitted on 14 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chusfagne

4

438 lvs

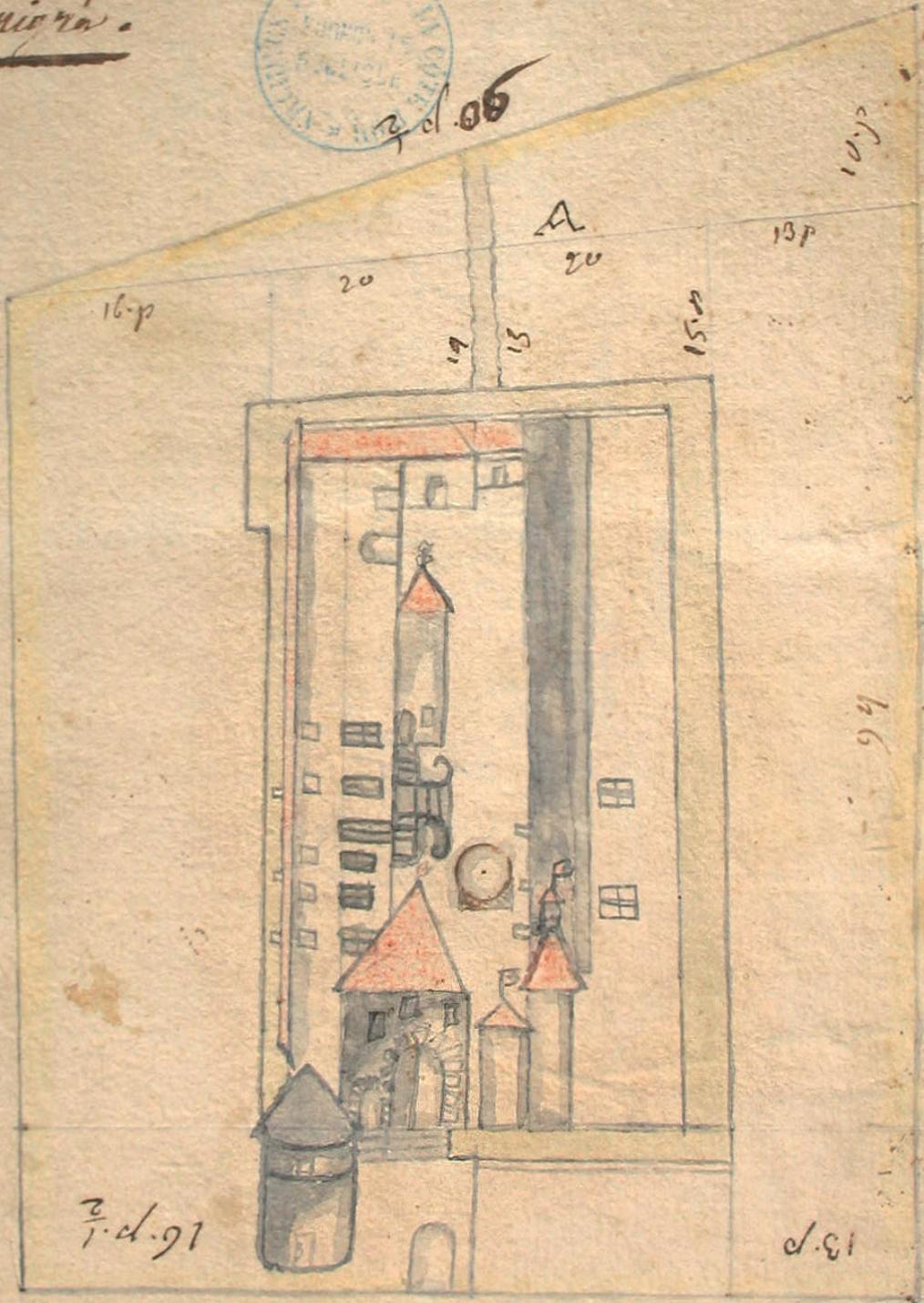
458 lvs

quatre cent deux l

Clermont  
Emigré.



2 d. 05



7 d. 8 l

16 p. 1

13 p

104 f.

# Les expressions de mesures de châteaux dans les documents bourguignons médiévaux et modernes

HERVÉ MOUILLEBOUCHE\*

\* UMR 5 594 ArteHis  
Université de Bourgogne

*Les textes médiévaux sont avarés d'expressions de mesure. Sur les 20 000 textes collectés par le centre de castellologie de Bourgogne, 500 seulement comportent des mesures chiffrées, qui sont généralement exprimées en pieds ou en toises. Certaines, dans le cadre des chantiers de construction, n'ont qu'une valeur comptable. Mais, quand la mesure est employée — ou est évitée — pour décrire le château, elle révèle alors un peu la conception de l'espace de l'homme du Moyen Âge. Quand la mesure nous semble « arrondie », c'est justement parce qu'elle est « juste » aux yeux de l'homme médiéval, — au sens où l'on dit qu'une note est juste. Avant les Lumières, la mesure n'est pas le résultat d'une requête scientifique ; elle est porteuse de sens, et elle n'est envisageable que dans le cadre d'une proportion, ou dans celui d'un mouvement, d'une distance franchie.*

Voici donc 25 ans que « j'arpente » en tout sens la Bourgogne pour en arpenter — au sens propre cette fois — les châteaux, en tout sens. Résultat : une base de données de 2 600 sites, renfermant plus de 10 000 mesures (longueur et largeur, largeur et profondeur des fossés, hauteur des tours, dénivellation relative, aire, distance à l'église...) mais aussi 2 800 plans et photos aériennes verticales ramenés à l'échelle 1/1 000, selon la sage méthodologie de Michel Bur<sup>1</sup>, et environ 280 relevés topographiques, réalisés par différents membres du Centre de Castellologie de Bourgogne. Tout ce bilan pour une autocritique évidente : mesurer un château est en soi un travail parfaitement anachronique.

Certes, les châteaux sont généralement bâtis « sur mesure ». Les contributions d'Alain Guerreau et de Jean Chapelot montrent qu'au Moyen Âge, autant que possible, on construit les châteaux à partir d'un schéma directeur constitué de mesures qui font sens. Aussi est-il fort légitime pour l'historien de mesurer pour rechercher ces schémas

1. BUR (Michel), *Le château*, Turnhout : Brepols, 1999. (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, n° 79.) p. 12.

*Fig. 1 : page de gauche : plan coté de la maison forte de Chassagne-Montrachet, XVIII<sup>e</sup> siècle. ADCO, E 458 bis. (Cl. H.M., © CG 21)*

2. *Histoire et Mesure*,  
vol. XVI, n° 3/4, 2011 :  
*Mesurer les bâtiments  
anciens*.

3. MAERTEN (M.),  
MOUILLEBOUCHE (H.)  
(dir.), *L'habitat fortifié en  
Bourgogne ducale (Côte-  
d'Or, Saône-et-Loire)*. Base  
de données sur DVDrom.  
Chagny : CeCaB, 2010.

4. Dans la base : descrip-  
teur « dimension » et  
descripteur « grand ».

directeurs. Mais, après le moment arithmétique de la conception, que restait-il de la mesure initiale dans les consciences ? L'espace du Moyen Âge n'est pas un espace normé et l'idée, si évidente pour nous, que tout est mesurable à la même aune, ne faisait pas partie des outils intellectuels de l'homme médiéval<sup>2</sup>. D'où l'idée d'aller voir dans les textes médiévaux et modernes ce qu'on y dit de la mesure du château.

## Les sources : qui mesure ?

La base de données du centre de castellologie de Bourgogne permet de travailler sur 20 000 textes ou extraits de textes concernant des châteaux, dont plus de la moitié concernent le Moyen Âge<sup>3</sup>. Ces textes sont indexés par mots clés, ce qui permet d'extraire rapidement 500 textes évoquant les dimensions des châteaux (mesure chiffrée), auxquels on peut ajouter une soixantaine de citations qui donnent des mesures qualitatives : vaste, grand, immense château...<sup>4</sup> plus une soixantaine de plans anciens contenant des indications de mesure (le plus souvent des surfaces de terrain) (cf. fig. 1).

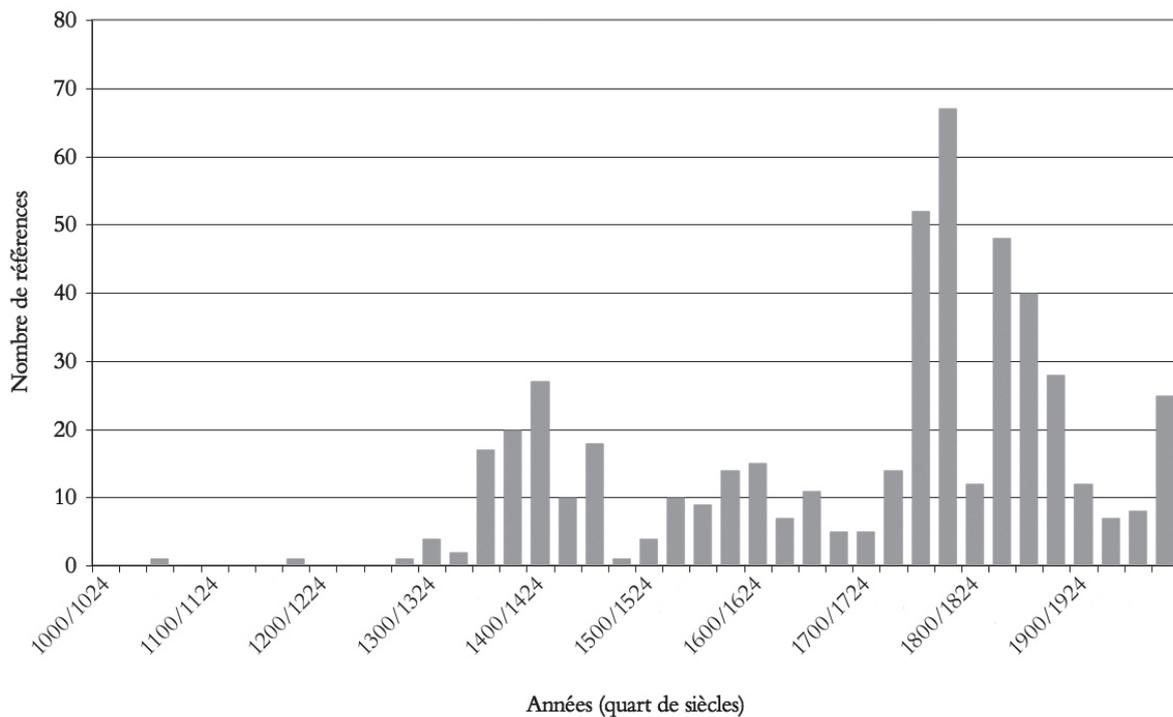


Fig. 2 : répartition chronologique en valeur absolue des mentions de mesure. Histogramme prenant en compte 500 textes datés.

## Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

La profondeur du corpus court de la fin de l'Antiquité, avec la description du *castrum* de Dijon par Grégoire de Tours, jusqu'à l'année dernière, illustrée par des descriptions commerciales de l'agence Mercure<sup>5</sup>. La répartition chronologique de ces textes (fig. 2) reflète assez bien les différents types de sources qui se succèdent du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. De 1300 à 1470, 80 % de nos mentions de mesure proviennent des comptes de châtelainie et de bailliage. Il s'agit de comptes de construction, qui mentionnent l'épaisseur d'un créneau, la surface d'une toiture, la longueur du mur à refaire ou celle de la corde à acheter. Ces textes concernent souvent les mêmes sites, et leur représentation dans la base dépend de l'avancement des saisies des comptes de châtelainie : 31 textes pour Montcenis étudié par Louis Lagrost<sup>6</sup>, 14 mentions dans les comptes de Semur-en-Brionnais transcrits par Jean-Marie Jal, 7 mentions pour les comptes de Sanvignes enregistrés grâce au travail d'Anne Reniaux<sup>7</sup>. De 1500 à 1700, les registres de comptes se font plus rares (au moins dans le corpus du centre de castellologie). On trouve alors les formulations de mesures dans les visites (états des lieux avant bail, estimations de biens immobiliers, expertises avant travaux ou avant partage), mais aussi dans les terriers, les dénombrements de fiefs et dans quelques procès.

De 1700 à 1900, notre corpus est alimenté par les grandes enquêtes régionales. Celle de 1757 pour la carte de Cassini donne de bonnes descriptions de châteaux<sup>8</sup>. L'abbé Courtépée apporte une vingtaine de mentions chiffrées, mais il se contente généralement de descriptions qualitatives<sup>9</sup>. En revanche, la grande enquête de l'an 2 sur les biens nationaux fournit souvent des indications chiffrées : il s'agit en effet d'estimer le plus exactement ce que rapportera la vente ou la destruction des biens des émigrés<sup>10</sup>.

Le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle enregistre d'une part le délaissement post-révolutionnaire des châteaux, d'autre part une faible activité littéraire ou archéologique. Les formulations de mesure réapparaissent ensuite dans la littérature : monographies de sites, mais surtout, pour la Saône-et-Loire, les précieux *annuaires* dirigés par Monnier, qui mentionnent volontiers la hauteur d'une motte ou la largeur d'un fossé.

Remarquons tout de suite que l'usage de la formulation de mesure diffère radicalement en fonction des types de textes. Les mentions les plus nombreuses se trouvent dans des textes à vocation comptable, qui ont une fonction utilitaire. Le maçon de Montcenis doit recevoir le juste prix pour son travail ; le comité révolutionnaire d'Auxois doit savoir quel sort il doit réserver et quel prix il peut tirer des biens expropriés. Ces textes de la pratique font donc de la mesure un usage

5. Je remercie M. Louvet de nous avoir transmis ces descriptions, qui constituent de précieux documents historiques de comparaison.

6. LAGROST (Louis), *Du château ducal de Montcenis à la « seigneurie » du Creusot (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)* Archéologie et documents d'archives pour servir à l'histoire du Creusot et de sa région, Montceau-les-Mines : Centre de castellologie de Bourgogne, 2009.

7. RENIAUX (Anne), *La châtelainie de Sanvignes et le prieuré de Perrecy au XVI<sup>e</sup> s.* Mémoire de maîtrise, université de Bourgogne, dir. V. Tabbagh, 2001.

8. ADCO, C 3 530 et 3 531, publié dans DESSERTENNE (Alain), GEOFFRAY (Françoise), *La carte de Cassini en Saône-et-Loire. Description topographique des paroisses*, Mâcon : cercle généalogique de Saône-et-Loire, 2010. Je remercie les auteurs de m'avoir confié le fichier informatique de cet ouvrage pour alimenter la base du CeCaB).

9. COURTÉPÉE (abbé Claude), BÉGUILLET (Edme), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*. 7 t., s.l., s.n., 1775-1788 ; 2<sup>e</sup> éd. : 4 t., Dijon : Lagier, 1847 ; 3<sup>e</sup> éd. Paris : Horvath (introduction de P. Gras et J. Richard).

10. Loi du 13 pluviôse an 2 : ADCO, Q 562 et ADSL, Q 350 et 606.

naïf, technique, susceptible de fraude, mais exempt de tout désir connotatif.

En revanche, le seigneur qui rédige son dénombrement ou son terrier fait de la mesure un usage libre et gratuit. C'est par un libre choix – plus ou moins contraint par les codes sociaux – qu'il choisit de dire ou de taire la mesure, de l'arrondir, de l'exagérer ou de la minorer. Pour l'historien, l'expression de la mesure n'est alors plus un fait d'histoire technique, mais un fait d'histoire sociale et d'histoire des représentations, et doit être analysé comme tel.

Pour juger de l'évolution quantitative de l'usage des mesures, il ne faut pas se fier à l'évolution des mentions en valeur absolue (fig. 2), mais bien sûr rapporter ces chiffres à la masse de données collectées, qui est plus importante pour l'époque médiévale que pour les temps modernes. L'évolution des mentions en valeur relative (fig. 3) fait nettement ressortir un saut quantitatif à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au bas Moyen Âge, environ 2 % des textes fournissent des mesures chiffrées. Après 1789, cette proportion passe à 6 % au XVIII<sup>e</sup>, 8 % au XIX<sup>e</sup> et 18 % au XX<sup>e</sup> siècle.

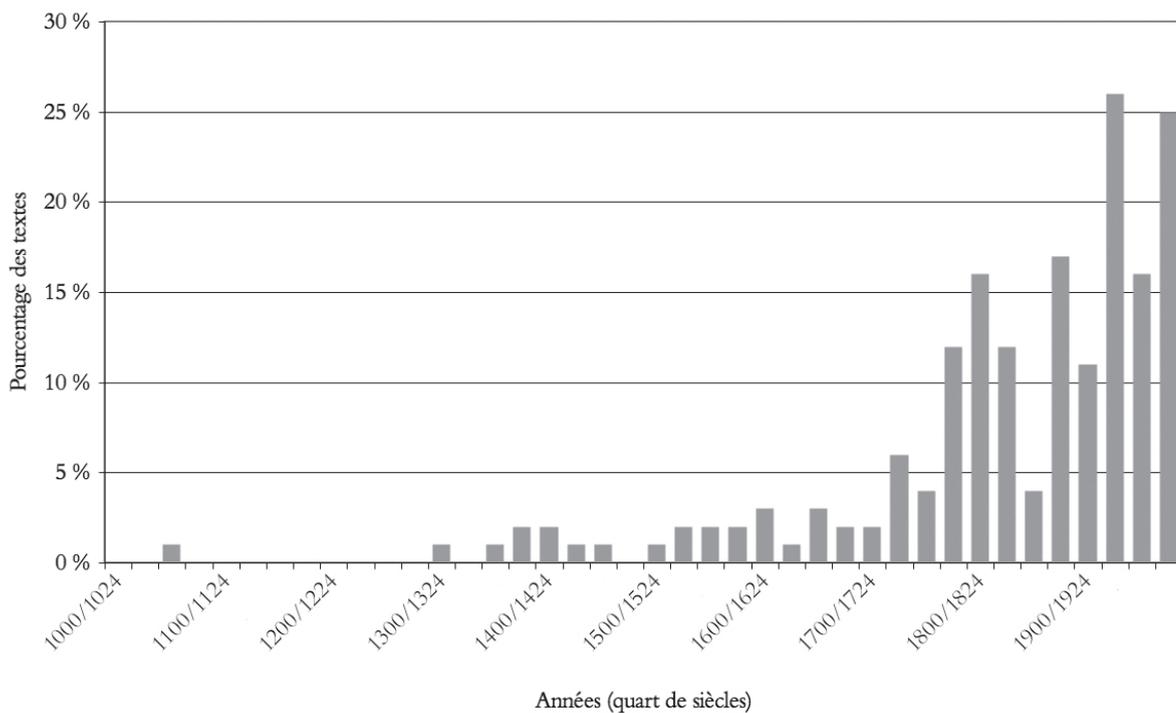


Fig. 3 : répartition chronologique en valeur relative des mentions de mesure. Histogramme prenant en compte 500 textes sur un corpus de 20 000.

# Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

Dans l'histoire des idées, la grande rupture se produit sans doute dès le XVII<sup>e</sup> siècle, dans l'univers héliocentrique et orthonormé de Galilée et de Descartes. Mais, dans la pratique, l'usage généralisé de la mesure quantifiée n'est adopté qu'un siècle plus tard<sup>11</sup>.

## Comment exprimer les mesures ?

### Unité

L'usage du mètre, institué par Louis XVI dès 1790, se répand très lentement dans les châteaux bourguignons. Il est utilisé pour la première fois en 1807 pour la vente en bien national des ruines du château d'Aisey<sup>12</sup>. Mais les mesures d'Ancien Régime font de la résistance : on mesure en toises jusqu'en 1834<sup>13</sup> et l'abbé Baudiau, qui était assez insensible à la modernité révolutionnaire, traîne des pieds jusqu'en 1854<sup>14</sup>.

La plupart des mesures antérieures à la Révolution sont exprimées en toises et en pieds. Une seule mesure est donnée en coudées : celle de la hauteur des murs de Bourbon-Lancy en 1569 ; cette aberration vient peut-être de ce que l'auteur, Nicolas Nicolay, est un géographe, qui plus est non bourguignon. À moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de transcription de l'éditeur<sup>15</sup>.

La toise mesure généralement 6 pieds le roi, soit  $0,325 \times 12 = 1,95$  m. Mais on utilise également la toise de Bourgogne de 2,436 m, comme ces maçons qui, en 1616, constatent que la tour de La Rochette mesure « hors de terre sept toises d'hauteur a sept pieds et demy la toise<sup>16</sup> ». La toise est également une unité de superficie, notamment utilisée pour les constructions de murs et de toits. Ainsi, à Villaines-en-Duesmois, les massifs de « deux toises de lonc, deux toises de haut et six piez de gros » valent « tout à quatre toises chascune<sup>17</sup> » et non pas « quatre toises carrées ».

Pour les mesures plus petites, notamment pour la taille de pierre, les maçons comptent en pieds et en pouces, et tardent à utiliser les fractions. Le demi-pied apparaît dans les comptes du château de Montcenis en 1326<sup>18</sup>, mais son usage est sans doute antérieur, tant le demi-pied peut passer comme une unité en soi. En revanche, il faut attendre 1449 pour voir des tiers et des quarts de toise<sup>19</sup>, et 1532 pour les tiers de pied<sup>20</sup>.

On s'attendrait logiquement à voir la toise utilisée pour les grandes dimensions et le pied pour les plus petites. Mais l'usage prévaut souvent sur la logique. Ainsi, les longueurs de cordes (puits, ponts levés) sont toujours exprimées en toise : sans doute se souvient-on que l'origine de la toise est la distance entre les deux bras étendus,

11. J'hésite à dire qu'elle triomphe au XX<sup>e</sup> siècle, tant le distance-mètre reste un instrument de science-fiction pour nombre d'historiens des bâtiments.

12. ADCO, Q 120.

13. *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1834 : « le muret des Narcone long de 80 toises ».

14. BAUDIAU (Abbé Jacques-Félix), *Le Morvand : ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, Nevers, s.n., 1854, 2 vol ; 2<sup>e</sup> éd. complétée : Nevers : imprimerie de Fay, 1865-1867, 3 vol.

15. NICOLAY (Nicolas), *Description generale du Bourbonnais en 1569*, Moulins : Desrosier, 1875.

16. ADSL, I J 2.

17. ADCO, B 6 569. On parlera au XVIII<sup>e</sup> siècle de « toise superficielle de Bourgogne » : ADCO, 15 H 29.

18. ADCO, B 1 264.

19. À Perrigny-lès-Dijon, ADCO, E 504 bis.

20. À Beaumont-sur-Vingeanne : ADCO, E 1 801. (Osera-t-on dire que le maçon médiéval préférerait se rouler les pouces que se casser les pieds ?)

21. SUHARD-MARÉCHAL (Marie-Thérèse), De campo ferreolo à Champforgeuil, in : *Mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. 57, 1989.

22. En 1330. ADCO, B 6078.

23. En 1483, ADSL, J 126, terrier.

24. En 1599, GRUNDWALD (Abbé), *Couches historique*. Manuscrit conservé en mairie.

même s'il est douteux qu'on ait fait grand usage des mesures morphologiques. En revanche, les distances au sol sont comptées en pied, pour les mêmes raisons empirico-culturelles. Parfois, les deux unités se côtoient curieusement. Ainsi, quand Monseigneur Cyrus de Thiard, évêque de Chalon, fait expertiser son château de Champforgeuil, le donjon carré fait 40 *pieds* de côté et 86 de haut, alors que la tour carrée a 2 *toises* de côté et 5 toises de haut, et les écuries 12 *toises* de long<sup>21</sup> (fig. 4). Il s'agit peut-être d'un problème arithmétique, l'arpenteur réduisant en toises les mesures en pieds divisibles par 6. Mais on pourrait y voir aussi une connotation qualitative. Le donjon, lieu de résidence du seigneur, est mesuré en pieds, unité noble car évoquant l'Antiquité, alors que la toise, tout aussi antique mais au nom plus médiéval, est délaissée aux autres tours et aux communs.

Comme le constate Alain Guerreau, la mesure d'un bâtiment, au Moyen Âge, est toujours envisagée en-œuvre, et non pas hors-œuvre. Cette constante est généralement tacite, mais elle est parfois exprimée dans les textes. Ainsi, la chapelle du château de Vernot mesure 30 pieds de long et 24 de large « *de gros dedans evre*<sup>22</sup> ». La petite tour de Semur en Brionnais mesure « *environ 9 pieds de quarure dans evre*<sup>23</sup> ». Et dans la tour Guerin à Couches, les chambres ont « *en toute quadrature 18 et 20 pieds*<sup>24</sup>. »



Fig. 4 : grosse tour du château de Champforgeuil (cl. H.M.)

## Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

### Précision

Les mesures de chantiers, tant pour la commande que pour la réception des travaux, font montre d'un certain désir de précision, qui s'exprime par l'utilisation de fractions et de sous-multiples. En revanche, quand il s'agit d'exprimer les dimensions d'un bâtiment, on constate une très forte propension à utiliser des nombres simples (symboliques, comme 7 ou 12, ou arrondis, multiples de 5 ou 10). Quand, comme à Champforgeuil dans l'exemple précédent, on lit que le donjon a exactement 40 pieds de côté, on peut émettre trois hypothèses :

- soit l'arpenteur a arpenté très vite et a estimé plus qu'il n'a mesuré,
- soit l'arpenteur a retrouvé par la mesure le schéma directeur d'implantation de la tour (mais il faudrait alors qu'il ait pris les mesures intérieures et qu'il ait utilisé les mêmes unités de mesure que le maître d'œuvre),
- soit, et c'est le plus probable, l'arpenteur savait d'expérience qu'un bâtiment de cette importance était toujours bâti sur un nombre d'unités entier et significatif, et il a cherché à rectifier le résultat de ses mesures en leur donnant une valeur agréable à l'esprit.

Si les distances horizontales ont quelques chances d'être le résultat de mesures physiques sur le terrain, l'estimation des hauteurs, plus difficile à prendre, semble beaucoup plus aléatoire. Les murs de clôture sont régulièrement estimés à « 10 *pieds de haut* » (à Saulon-la-Chapelle en 1470, à Guerfand en 1559, à Perrigny-lès-Dijon en 1596<sup>23</sup>), alors que les hauteurs des tours varient de 22 pieds à Dracy-les-Vitteaux en 1608 (fig. 5) à 150 pieds (avec la toiture) pour la tour du Bost mesurée par un Courtépée un peu optimiste.

25. Saulon : ADCO, G 1 001, terrier.  
Guerfand : ADCO, C 2 137, f<sup>o</sup> 119.  
Perrigny : ADCO, E 481.



Fig. 5 : tour de 22 pieds à Dracy-lès-Vitteaux (cl. H.M.)

Tableau 1 : documents anciens mentionnant des hauteurs de tours.

Lieu	Date	Références	Valeur exprimée	Valeur en pied	Contexte
Maisey	1373	ADCO, B 6603	34 pieds, 4 étages	34	Construction
Brion : tour Bricard	1521	Terrier de Brion	4 étages		Dénombrement
Fontaine-Française	XVI <sup>e</sup>	GASCON 1892, p. 459	100 pieds	100	Démolition
Champforgeul	1598	SUHARD 1989	86 pieds	86	Inventaire
Champforgeul	1598	<i>Ibid.</i>	5 toises	30	Inventaire
Champforgeuil Bertault	1598	<i>Ibid.</i>	4 étages		Inventaire
Tour Guerin (Couches)	1599	GRUNDWALD	4 étages		Inventaire
Dracy-lès-Viteaux	1608	ADCO, E 2826	22 pieds	22	Construction
St-Maurice : Rochette	1617	ADSL, 1 J 2	7 toises de Bgn	52,5	Visite
St-Maurice : Rochette	1617	<i>Ibid.</i>	10 toises de Bgn	75	Visite
Touillon	1653	ADSL, 2 G 469	80 pieds, 4/5 étages	80	Visite
Gevrey	1722	ADCO, B II 1016/1	40 pieds, 3 étages	40	Visite
Charmoy : tour du Bost	1752	Arch. privées	100 pieds en mur	100	Visite
Saint-Sulpice	1757	ADCO, C 2830	30 pieds	30	Enquête
Laizé	1757	<i>Ibid.</i>	environ 100 pieds	100	Enquête
Perrecy (clocher)	1757	<i>Ibid.</i>	90 à 100 pieds	90/100	Enquête
Sennecy-lès-Macon	1757	<i>Ibid.</i>	50 pieds	50	Enquête
Montbard	1774	COURTÉPÉE	120 pieds	120	Biblio
Tour du Bost	1774	<i>Ibid.</i>	150 pieds, 7 étages	150	Biblio
Salives	1774	<i>Ibid.</i>	reste 50 pieds	50	Biblio
Marcigny	1774	<i>Ibid.</i>	16 toises	96	Biblio
Rosières	1795	ADCO, Q 562-2	rdc et 3 étages		Enquête

En comparant toutes les mesures de tours antérieures à la révolution (tableau 1), on constate mieux cette lourde propension à compter de 10 en 10. Les seules exceptions (Maisey et Dracy-lès-Vitteaux) correspondent à des mesures de chantier, mesures qui sont davantage contraintes par le réel. Ailleurs, on remarque l'attrait pour la « tour de 100 pieds » (Fontaine-Française, tour du Bost, Perrecy, voire Marcigny), qui correspond sans doute autant à l'émerveillement du visiteur qu'à l'ambition du constructeur.

Les multiples de 10 pieds sont peut-être également le reflet d'une estimation par le nombre d'étages. En effet, à Perrigny (voir ci-dessus) le mur de 10 pieds (soit 3,25 m) est celui qui ferme la grange du pressoir. On comprend donc que cette expression désigne une « hauteur sous plafond standard ». Dès lors, les murs de 10 pieds qui entourent les mottes de Saulon-la-Chapelle et de Guerfand désignent des cour-

## Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

tines régnant avec des bâtiments sans étage, et donc assez peu défensifs. Subséquemment, les « 30 pieds » de la tour de Saint-Sulpice pourraient découler de l'observation de trois niveaux estimés de hauteur standard, et la tour de « 40 pieds » de Gevrey correspond assez bien aux 4 étages encore visibles sur cet édifice (fig. 6). À Touillon, les « 80 pieds » peuvent être le résultat de 4 niveaux de 20 pieds, de même que les 120 m de la tour de l'Aubepin à Montbard doivent être une extrapolation (assez bonne au demeurant) de 30 pieds pour chacun des 4 étages extrêmement élevés de cette tour ducale (fig. 7).

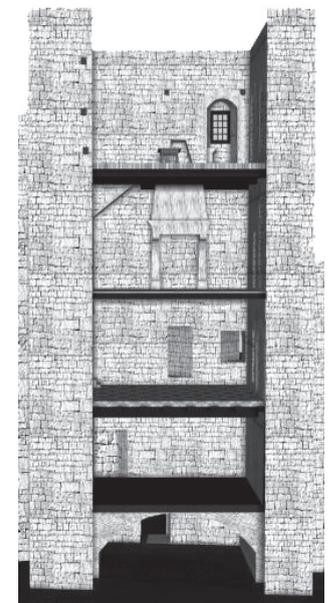
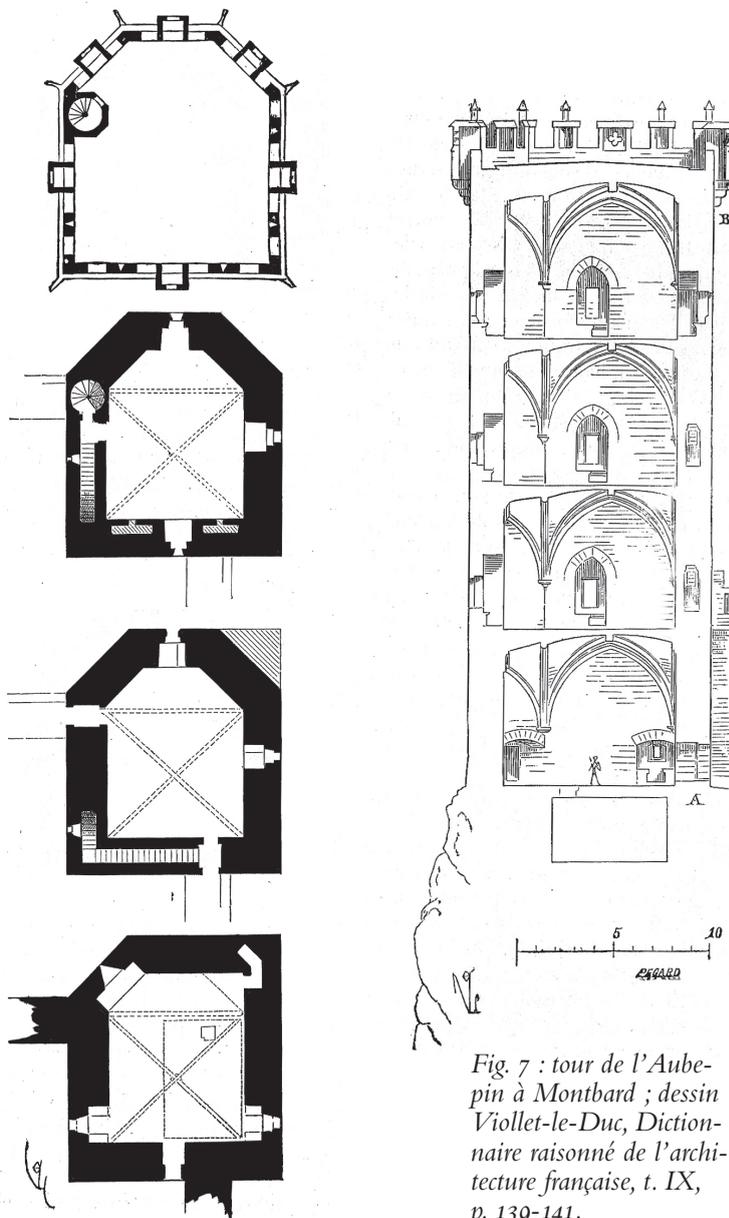


Fig. 6 : tour de Gevrey à 4 étages. Dessin et relevé : Johel Mitéran, in : *Château de Gevrey-Chambertin, Visite, histoire, ses vins, ses carreaux vernissés*. Cédérom, septembre 2001.

Fig. 7 : tour de l'Aubepin à Montbard ; dessin Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française, t. IX, p. 139-141*.

Les dimensions horizontales sont elles aussi souvent des valeurs simples. De plus, lorsque les textes donnent deux dimensions, on constate généralement un rapport simple entre elles :

Tableau 2 : documents anciens mentionnant deux dimensions d'un même élément.

Lieu	Date	Références	Valeurs exprimées	Rapport	Élément mesuré
Castrum de Dijon	VI <sup>e</sup> s.	GRÉGOIRE DE TOURS	15 × 30 pieds	1/2	Mur du castrum
Vernot	1330	ADCO, B 6078	24 × 30 pieds	4/5	Chapelle castrale
Cussy : Marey	1500	ADCO, B 1289	5 × 10 toises	1/2	Logis
Chevigny-lès-Dijon	1549	ADCO, 38 F	12 × 15 pieds	4/5	Grenier
Chevigny-lès-Dijon	1549	<i>Ibid.</i>	10 × 15 pieds	2/3	Pont dormant
Chalon, St-Pierre	1563	PERRY 1659	15 × 30 pieds	1/2	Baie
Voulaine-les-Templiers	1574	ADCO III H 1155/3	24 × 48 pieds	1/2	Chapelle
Champforgeuil	1598	SUHARD 1989	3 × 12 toises	1/4	Écuries
Matour	1659	ADSL, B 2186	30 × 60 pieds	1/2	Chapelle
Bonnay : St-Hyppolite	1746	PERRAUD 1921	5 × 10 pieds	1/2	Chœur
St-Désert : Gros Chigy	1746	GUILLOT 1961	18 × 32 pieds	9/16	Chapelle
Charmoy : tour du Bost	1752	Arch privées	37 × 43,5 pieds	74/87	Tour
Charmoy : tour du Bost	1752	<i>Ibid.</i>	11 × 12 pieds	11/12	Chapelle
La Vèvres (Nièvre)	1752	LAMBERT 1861	28 × 114 pieds	14/57	Logis
Varennes-St-Sauveur	1771	AD Ain, E 119	28 × 172 pieds	17/36	Écurie
Pouilly-sur-Saône	1774	COURTÉPÉE	25 × 40 pieds	5/8	Motte
Chapaize	1774	<i>Ibid.</i>	42 × 110 pieds	21/55	Église
Salives	1774	<i>Ibid.</i>	15 × 45 pieds	1/3	Tour
Fontaine-lès-Dijon	1791	ADCO, Q 177	26 × 62 pieds	13/31	Église
Chissey-en-Morvan	1794	Archives au château	60 × 80 pieds	3/4	Cour
St-Seine : Rosières	1795	ADCO, Q 562-2	40 × 70 pieds	4/7	Tour

Les 21 couples de mesures réunis dans le tableau 2 permettent de constater une mutation profonde au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Avant les Lumières, les rapports perçus (ou du moins exprimés) entre la longueur et la largeur sont toujours simples : 1/2, 1/3, 1/4, voire 4/5. Puis, à partir de 1746, il n'y a plus de proportions visibles entre la longueur et la largeur (au mieux, on privilégie les nombres pairs et les multiples de 5). Or, les bâtiments décrits dans les dix derniers textes du tableau sont bien des bâtiments médiévaux. La mutation n'est donc pas une mutation architecturale mais une mutation de la perception, voire de la conception de l'espace. Comme pour l'usage de la mesure, ce sont les fils ou les petits-fils de Galilée et de Descartes qui admettent que la longueur d'un rectangle est indépendante de sa largeur. Pour l'homme du Moyen Âge, tout se passe comme s'il existait un nombre déterminé de rectangles canoniques, et que tout, dans l'art comme dans la nature, devait s'y résoudre.

# Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

## Mesures médiévales et mesures contemporaines

Enfin, risquons quelques comparaisons entre les dimensions exprimées dans les textes anciens et celles qui ont pu être constatées par les chercheurs du CeCaB.

*Castrum* de Dijon. Grégoire de Tours, dans un texte célèbre, affirme que le mur d'enceinte avait 30 pieds de hauteur et 15 pieds de largeur<sup>26</sup>, ce qui a entraîné pléthore d'érudits à répéter comme un seul homme que les murs du vieux château mesuraient 10 m de haut sur 5 de large. La mesure de la hauteur est difficilement vérifiable. Tout au plus peut-on dire qu'une valeur de 15 pieds est cohérente avec la hauteur conservée de la tour du Petit Saint-Bénigne. La largeur du mur, en revanche, apparaît toujours grâce aux fouilles d'Henri Baudot, dans le chœur de l'église Saint-Étienne. Et chacun peut constater (avec l'aimable autorisation des conservateurs) que la largeur n'est pas de 5 m, mais de 3,6 m. CQFD : quand Grégoire de Tours dit que le mur mesure 30 × 15 pieds, l'historien subtil ne doit pas en déduire que le mur a 5 m de largeur, mais que Grégoire a déjà une conception médiévale de l'architecture, qui ne peut s'exprimer qu'en proportions simples et harmonieuses, voire harmoniques.

Cussy : Marey. En 1500, le parlement de Bourgogne fait procès à Jean II de Marey pour lui demander d'arrêter immédiatement la construction de sa maison forte. Ce dernier envoie une supplique au roi, expliquant que son humble bâtisse n'a ni fossés ni pont-levis, et n'est qu'une maison de 10 toises de long sur 5 de large<sup>27</sup>. Dans ce contexte, il s'agit vraisemblablement de la toise de Paris de 1,95 m, soit 19,5 × 9,75 m. Vérifications : les dimensions hors-œuvre sont 19,4 × 11,4 m, les dimensions en œuvre : 16,2 × 8,6 m (fig. 7). Les mesures anciennes sont donc relativement exactes, ce qui est surprenant dans le cadre d'un procès dans lequel le constructeur a tout intérêt à minimiser l'étendue de sa construction, mais ce qui est néanmoins assez normal dans le cadre d'un bâtiment en construction : Jean de Marey donne au roi le projet chiffré qu'il a donné au maître d'ouvrage. On retiendra encore une fois qu'un bâtiment de 19,4 × 11,4 m, pour l'homme du Moyen Âge, est un bâtiment construit sur un ratio de 2/3.

26. GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs* (trad. R. Latouche, Paris : Les Belles Lettres, 1995, p. 165 (III-19).

27. ADCO, B 1 289 ; PARAIN (Jacques), La maison de Marey à Cussy-en-Morvan : un manoir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, in : *Chastels et maisons fortes en Bourgogne*, II. Montceau-les-Mines : centre de Castellologie de Bourgogne, 2008, p. 97-116.

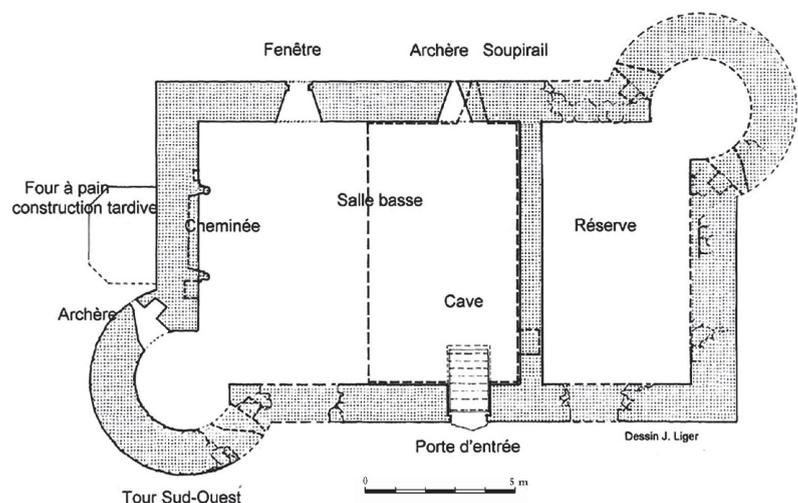


Fig. 7 : manoir de Marey. Relevé et dessin : J. Parain.

Montbard : tour de l'Aubepin. En 1774, Courtépée, sur indication du curé de Montbard, attribue à la tour de l'Aubepin une hauteur de « 120 pieds sur la cime d'un rocher » (39 m). La vérification est difficile à faire, car l'assise de la tour n'est pas plane. La terrasse s'élève à 33 m au-dessus du sol du rez-de-chaussée, mais le sommet des pinacles est à 40 m au-dessus du sol de la cave. L'expression de la mesure est donc un peu optimiste, mais assez proche de notre propre perception de la tour.

Charmoy : tour du Bost. En 1752, Louis Masson de Pressigny, seigneur du Bost, fait faire une estimation des travaux à réaliser à sa tour. Les experts décrivent très précisément les bâtiments, dont cette tour « *qui a cent pieds d'hauteur en mur*<sup>28</sup> » (32,5 m). Vingt ans plus tard, Courtépée attribue à cette tour de 7 étages « plus de 150 pieds de haut » (48,75 m). Le toit de la tour a brûlé en 1920, mais les relevés et les projets de restauration de Frédéric Didier permettent d'effectuer des mesures satisfaisantes : soit 29 m du sol à la base du toit, 31 m du sol de la cave au sommet du mur interne du chemin de ronde, 42 m du fond de la cave au sommet des épis de faîtière (fig. 8). On n'est donc pas très loin des 100 pieds annoncés, un peu plus loin des 150 ; néanmoins, on ne peut pas dire que cette tour ait été bâtie dans le projet résolu d'atteindre le chiffre fatidique de 100 pieds.

À partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on constate un peu partout cette même cohérence entre les mesures anciennes et les mesures contemporaines (tableau 3).

Tableau 3 : trois comparaisons de mesures du XVIII<sup>e</sup> s. et de vérifications modernes.

Lieu	Date	Références	Valeurs exprimées	Conversion en m	Mesure moderne en m
Bonnay : St-Hyppolite	1746	PERRAUD 1921	5 × 10 pieds	1,62 × 3,24	1,15 × 4,30
Salives	1774	COURTÉPÉE	15 × 45 pieds	4,87 × 14,62	interne : 4,8 × 17
Chapaize	1774	<i>Ibid.</i>	42 × 110 pieds	12,9 × 35,64	13,20 × 33,60
Chissey-en-Morvan	1794	Arch. au château	60 × 80 pieds	19,5 × 26	17,8 × 27,4
St-Seine : Rosières	1795	ADCO, Q 562-2	40 × 70 pieds	13 × 22,75	13 × 20,8

Il y a donc une certaine continuité intellectuelle entre le XVIII<sup>e</sup> et le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, les nouveaux outils de relevés (lidar, scanner 3D, photogrammétrie) introduisent une nouvelle rupture méthodologique, voire conceptuelle, qui se révélera peut-être aussi importante que la fracture qui sépare les mesures médiévales et les mesures modernes.

28. Archives privées vues et transcrites par Robert Chevrot.

# Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

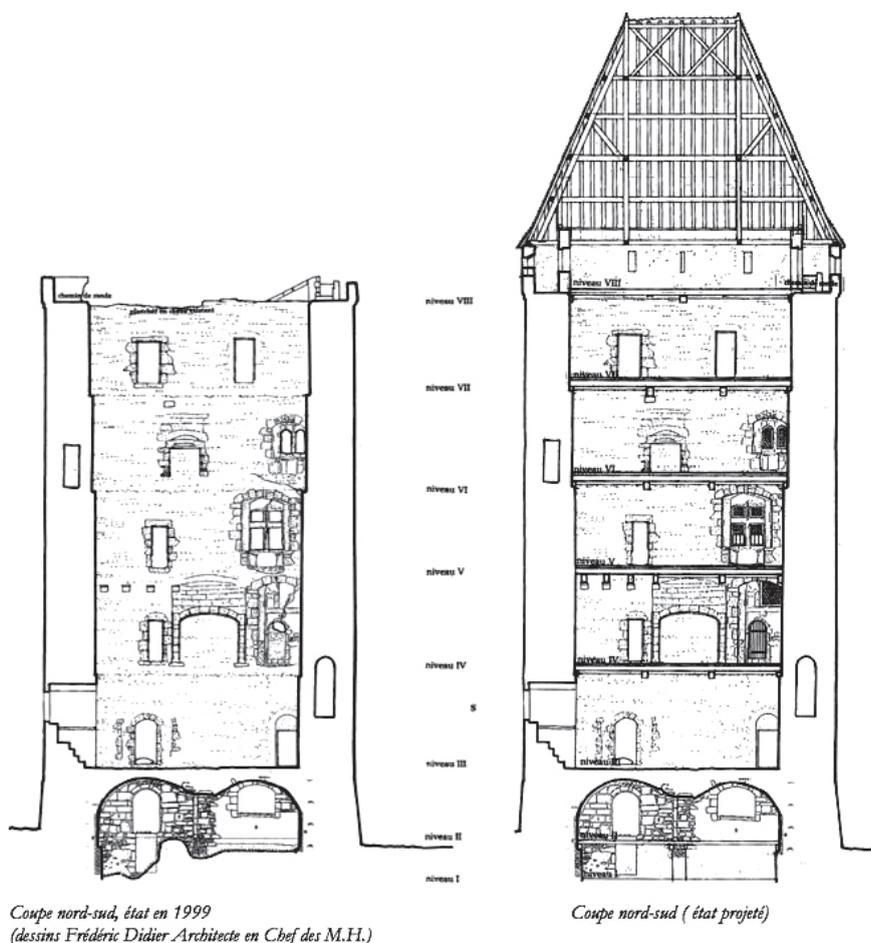


Fig. 8 : Charmoy : la tour du Bost. (Dessin Frédéric Didier - ACMH)

## Que mesure-t-on ?

### *On ne mesure pas les châteaux*

500 textes, deux graphiques, trois tableaux, des calculs en tout sens... Mais toutes ces considérations préliminaires ne doivent pas masquer l'essentiel : on ne trouve aucune mesure du plan-masse d'un château en Bourgogne avant 1500. Au Moyen Âge, on utilise la mesure lors de la construction, voire pour caractériser certains éléments du château, mais le château lui-même n'est jamais caractérisé par une valeur numérique globale. En général, il est plutôt qualifié que quantifié : le château est dit grand, beau et vaste, immense... Ainsi, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'évêque d'Auxerre fait bâtir à Varzy des tours « immenses<sup>29</sup> » ; en 1422, les nièces de Pierre de Montagu se disputent le château de Mâlain qui « est une forte place, neantmoins qu'elle ne soit point moult grande ne spacieuse<sup>30</sup> » etc.

29. SOT (Michel) (dir), *Les gestes des évêques d'Auxerre*, t. II, Paris : Les Belles Lettres, 2006, p. 153 : « turribus ingentibus circumsepsit ».

30. B.M. Roanne, fonds Vichy, 20/F, V 54/4.

Les premiers châteaux pour lesquels on donne une mesure chiffrée (l'aire) sont précisément les châteaux détruits. Le cartulaire ducal du xv<sup>e</sup> siècle a gardé deux aveux de l'an 1417 pour des « mottes vides » : celle de la motte d'Orsan à Esbarres, close de fossés, qui contient un demi journal, et celle de Montot « *qui est environnée de foussez [...] et contient toute ladite mote environ trois journaux*<sup>31</sup> ».

31. ADCO, B 541, f<sup>o</sup> 128 r<sup>o</sup> et 156 v<sup>o</sup>.

Le premier texte qui donne la longueur et la largeur d'un château est la supplique de Jean de Marey pour pouvoir continuer d'édifier sa maison : « *Le suppliant ait puis naguère commancé de vouloir parfaire et achever une portion de certaine place et maison de environ dix toises de long et cinq toises de large et laquelle est sans fossez pont-levis et creneaux, dont ses prédécesseurs commencerent d'eriger [...] avec deux demys ronds de pierre à faire garde robbes seulement, étant aux deux quarrés d'icelle maison*<sup>32</sup>. » Or, justement, toute l'argumentation de Jean de Marey consiste à prouver que sa maison n'est pas un château ! Dans cette perspective, donner les dimensions du bâtiment est en quelque sorte la preuve – quelqu'en soient les dimensions – qu'il s'agit d'une maison ordinaire et non d'un château. On remarque d'ailleurs que pour l'occasion, les dimensions sont données en toises, unité moins noble que le pied, ce qui accentue le caractère trivial de cette construction.

32. ADCO, B 1289.

Après 1500, on ressent toujours la même réticence à donner les dimensions d'un habitat noble. À Bissy-sur-Fley, en 1539, un dénombrement décrit tout le château sans aucune mesure chiffrée, puis précise que le mur de la garenne mesure 8 pieds de haut et 400 toises de long<sup>33</sup>. À Chevigny-Saint-Sauveur, en 1549, l'expertise pour héritage du château décrit toutes les salles avec les cheminées et les baies, et ne donne les dimensions que d'une seule pièce : le grenier, « *constenant en longueur environ quinze pieds et de largeur douze pieds*<sup>34</sup> ». Un dernier exemple pour enfoncer le clou : en 1771, Courtépée reçoit 4 descriptions du château de Mâlain, par 4 informateurs différents. Tous décrivent le château sans donner aucune mesure, et les seules expressions de mesure utilisées concernent la grotte sous le château et le souterrain qui y conduit<sup>35</sup> (fig. 9).

33. ADSL, F 784, n<sup>o</sup> 2.

34. ADCO, 38 F, non classé.

35. B.M. Dijon, ms. 1003, f<sup>o</sup> 334 : « *Dans le roc sur lequel est situé le château est une grotte appelée Potu Mouvin [le pertuis mauvais] dont l'entrée est étroite, quoique élevée. L'intérieur est haut de 8 à 15 pieds, large de 25, profond de 70 ; elle forme dans sa base un carré long où communiquoit de la dans le château par un souterrain qui n'a guère que deux pieds en quarré.* »

Pourquoi ces réticences, ou plutôt cette impossibilité à donner les dimensions du château ? J'entrevois deux types de réponses : l'une sociale, l'autre anthropologique.

Socialement, la mesure est une infamie, puisqu'elle sert traditionnellement à établir l'impôt. On ne mesure pas la maison du maître, précisément parce qu'on mesure celles de ses sujets. On le voit par exemple en 1050, dans la *Chronique de Bèze*, quand les moines louent aux paysans des loges de retrait dans le cimetière de Talmay « celui qui occupe sur la propriété une mesure de 6 ou 7 pieds paiera à la

## Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

fête de saint Bénigne un cens de 2 deniers ; celui qui en occupera 12 ou 13 pieds, 4 deniers<sup>36</sup> ». On le constate encore à Talant, où les maisons du bourg sont régulièrement mesurées à la perche et doivent un cens proportionnel à la longueur de leur façade<sup>37</sup>. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas par hasard si la « taille » désigne en même temps la redevance servile et la mesure du corps humain.

En face de cet habitat mesuré, la demeure du seigneur est donc démesurée et incommensurable. Le château est le lieu de la mesure et le fait même de comparer son assiette à la longueur d'un pied, fût-il de roi, suffirait à en ternir le prestige.

D'un point de vue anthropologique, et pour faire une transition avec ce qui suivra, on pourrait dire que le château ne se mesure pas, parce qu'il est considéré comme un « lieu » et non pas comme un espace. C'est un point, un but, un pôle ; l'enquête de 1754 indique toujours – en pas – la distance de l'église au château, mais quasiment jamais les dimensions du château. L'exemple du château de Mâlain est symptomatique : on donne les dimensions de la grotte, parce qu'elle est perçue comme un vide, un espace, et on ne donne pas celle du château, ensemble de tours et de bastions, car il est perçu comme un corps, un ensemble organique, dont on ne voit ni l'intérêt ni même la possibilité de donner les dimensions.

36. BOUGAUD (Émile), GARNIER (Joseph), *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la Chronique de Saint-Pierre de Bèze*, Dijon : Darantière, 1875. (Collection *Analecta Divionensia*, 9.), p. 300 : « eo videlicet conditionis ordine, ut qui senum pedum vel septem mensuram usurparet in dominio, duorum ; qui vero aut duodecum, aut tredecim, quattuor denariorum censum die fertivitatibus sancti Benigni solveret. »

37. Par exemple dans le compte de 1427-1428 « Toutes les maisons, meix et jardins assis ou chatel de Talant ont été mesurés es rues et places où ils se trouvent, et que, pour chascune perche, il estoit dehu à mondit seigneur, chaque année, 10 sous de cens. » ADCO, B 6 309.



Fig. 9 : château de Mâlain. La grotte est sous le bastion, à droite de l'image.

## *Que mesure-t-on dans les châteaux ?*

Éliminons, dans nos 500 textes, tout ce qui est postérieur à 1750, puis tout ce qui a trait à la construction, pour ne garder que les mesures prises sur le bâti. Il nous reste une cinquantaine de mesures, qui s'appliquent principalement à 5 éléments du château :

*Tableau 4 : mesures concernant les différents éléments du château*

Lieu	Date	Références	Analyse
Mesures concernant la muraille			
Castrum de Dijon	VI <sup>e</sup> s.	GRÉGOIRE DE TOURS	30 pieds de haut, 15 pieds de large.
Til-Châtel	1184	ADCO, B 10 470	Autorisation de bâtir des murailles hautes d'une lance.
Gilly-lès-C : Montbis	1367	ADCO, II H 668	Le prieur de Gilly arrête les travaux de Montbis alors qu'il y a déjà 3 ou 4 toises de murailles.
Saulon-la-Chapelle	1470	ADCO, G 1 001	Sur la motte vide, une muraille de 6 toises de long et 10 pieds de haut.
Agey	1548	ADCO, 38 F	Ancienne muraille de 13 ou 14 pieds.
Chevigny-St-Sauveur	1549	ADCO, 38 F	Muraille de 6 pieds de haut.
Pagny-le-Château	1551	Gaspard. de TAVANNES, p. 51.	G. de Tavannes s'évade de Pagny « descendant 50 toises de murailles »
Guerfand	1559	ADCO C 2 137, f <sup>o</sup> 119	Muraille ruinée haute de 10 pieds, large de 3.
Bourbon-Lancy	1569	N. NICOLAY	Mur de 60 coudées, épais de 13 pieds.
Ste-Croix	1579	Arch. privées	Muraille remontée d'une toise.
Bonnencontre	1590	Guillaume de TAVANNES,	Murailles épaisses de 7 à 8 pieds.
Saulx-le-Duc	1592	CARORGY, p. 121	Château pris par une escalade de 60 pieds de haut.
Vieux-Château	1599	ADCO, B 1 373 bis, f <sup>o</sup> 7	Environné d'apparence de fondements de murailles d'environ 2 pieds et demi d'épaisseur.
Vindecy : Arcy	1624	FLEURY 1917, p. 115	Murs de la basse-cour de 15 pieds de hauteur.
Authumes	1656	ADSL, F 759	Muraille de 6 pieds.
Montcenis	1698	Mem. de Ferrand	Murs de 40 pieds de hauteur, 10 à 20 d'épaisseur.
Sennecey-le-Grand	1757	ADCO, C 3 530-1	Murs de 30 pieds de hauteur.
Mesures concernant les fossés			
Vitteaux	1473	ADCO, E 729	Fossés à fond de cuve taillés dans la roche, larges de 20 toises et profonds de 2.
Bourbon-Lancy	1569	N. NICOLAY	Fossé large de 70 pieds, à fond de cuve, taillé dans la roche.
Voullaines-les-T.	1574	ADCO, III H 1155/3	Fossé en eau, revêtu, large de 60 pieds.
Sainte-Croix	1579	Arch. privées	Fossé de 3 toises, peu profond.
St-Loup : l'Épervière	1600	ADSL, G 59	Fossés de 14 pieds de largeur.

## Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

Saisy : Sivry	1601	ADCO, B 10 690	Fossé large de 30 pieds.
La Boulaye	1613	Terrier de La Boulaye,	Fossé revêtu, large de 50 pieds.
Étrigny	1618	ADCO, B 10 717	Petit fossé de 15 ou 20 pieds.
Vindecy : Arcy	1624	FLEURY 1917, p. 115	Fossé en eau de 12 à 18 toises « l'un des meilleurs qui soit dans la province »
Toutenant : Perroux	1644	ADCO, B 10 751	Fossé à fond de cuve, large de 35 pieds.
St-Apollinaire : Sully	1646	ADCO, 1 H 994	Meix entouré d'un fossé de 8 pieds et demi.
Les Mailly	1660	ADCO, G 1 439, f <sup>o</sup> 79	Fossés larges de 25 pieds.
Montot	1665	ADCO, B 10 786	Terreau de 20 pieds.
Longchamp	1666	ADCO, 46 H 829	Fossé large de 50 pieds.
Abbaye de Ligny	1734	ADSL, H 171	Fossé de 25 pieds de long.
Mesures concernant la chapelle			
Vernot	1330	ADCO, B 6 078	Chapelle, 24 sur 30 dedans œuvre.
Voullaines-les-T.	1574	ADCO, III H 1155/3	Chapelle de 48 pieds, large de moitié.
Serrigny-en-Bresse	1642	MICHELIN 1989	Chapelle de 15 pieds de long.
Touillon	1653	ADSL, 2 G 469	Chapelle de 80 pieds de long, 20 de haut.
Matour	1659	ADSL, B 2 186	Chapelle longue de 60 pieds et large de 30.
St-Désert : Gros Chigy	1746	GUILLOT 1961	Chapelle de 32 pieds de long sur 18 de large.
Charmoy, tour du Bost	1752	Arch. privée	Chapelle de 12 pieds de long sur 11 de large.
Mesures concernant le pont			
Brion : tour Bricard	1521	Terrier de Brion	Autorisation d'établir une planchette levis large de 3 pieds seulement.
Chevigny-St-Sauveur	1549	ADCO, 38 F non classé	Pont dormant de 9 à 10 pieds de large, 15 de long.
Vindecy : Arcy	1624	FLEURY 1917, p. 115	Pont-levis large d'environ 2 toises.
Longchamp	1666	ADCO, 46 H 829	Pont dormant de 40 pieds sur un fossé de 50.
Abbaye de Ligny	1734	ADSL, H 171	Pont de 16 pieds de long.
Bresse-sur-Grosne	1740	ADSL, E 732	Pont de 30 pieds de long.
Savigny-sur-Grosne	1757	ADCO, C 3 530	Pont-levis long de 12 pas.
Mesures concernant la porte			
Vitteaux	1473	ADCO, E 729	Boulevard de 24 toises, bretèche de 2 toises.
Sainte-Croix	1579	Arch. privées	Petite porte d'hauteur d'homme large de 2 pieds.
Til-Châtel	1590	TAVANNES 1596, p. 376.	Tavannes fait une brèche de 7 pieds dans la muraille.
Romenay	1731	CHAVANEL 1698	Porte d'entrée de 13 pieds sur 10 de large.
Anzy-le-Duc	1748	ADSL, B 2 307-1	Porte de 7 pieds de hauteur sur 4 de large.
Châteauneuf (71)	1752	Archives du ch. de Drée	Porte large de 10 pieds, actuellement bouchée.

On trouve donc, avant 1750, 17 textes mentionnant les dimensions de la muraille, 15 textes pour les dimensions des fossés (surtout la largeur), 7 textes donnant les dimensions de la chapelle, 7 concernant les mesures du pont et 6 pour celles de la porte. Cette répartition est assez surprenante. On comprend en effet l'intérêt qu'il peut y avoir à vanter l'épaisseur ou la hauteur d'une muraille ; la largeur du fossé est également un élément de prestige (le seigneur d'Arcy ne va-t-il pas jusqu'à dire que son fossé est l'un des meilleurs de la province ?) Mais quel est l'intérêt de donner la largeur de la chapelle, de la porte (notamment d'une porte bouchée), ou la longueur du pont, alors même qu'on ne dit rien sur la hauteur du donjon et l'épaisseur de ses murs ?

En fait, il semble que dans tous ces textes, on mesure surtout ce que l'on traverse, ce que l'on arpente. Le pont et le fossé sont les premiers éléments que l'on traverse pour accéder au château ; puis on traverse la muraille, en passant par la porte. On comprend mieux cette relation entre la mesure et le passage quand le correspondant de Courtépée précise que le souterrain entre la grotte et le château de Mâlain mesure deux pieds au carré !

Alors, pourquoi la chapelle ? Parce que la chapelle est un lieu liturgique qu'on traverse<sup>38</sup>. C'est un espace orienté, du porche à l'autel. La chapelle est une pièce que l'on arpente, aussi, sa mesure a un sens. Les salles et les chambres, en revanche, sont des endroits à vocation statique, dans lesquels on entre pour demeurer. Dans les descriptions de châteaux, l'importance de la salle est donnée par le nombre de fenêtres, voire de cheminées. Sa longueur et sa largeur en pied n'ont aucun sens pour l'homme du Moyen Âge, car aucun homme sensé ne traverse la salle du château d'un mur à l'autre.

Pour étoffer cette idée, on peut regarder de plus près le cas des galeries. Ces salles qui se développent à la fin du Moyen Âge sont considérées comme des espaces de passage<sup>39</sup>. Par deux fois, dans notre corpus, des galeries apparaissent dans la description d'un château (La Romagne en 1649 et Romenay en 1731) et par deux fois le rédacteur nous précise les dimensions de cette galerie<sup>40</sup>.

Dans la mentalité médiévale, on ne mesure donc pas des segments, mais des vecteurs, des déplacements, des mouvements vécus. L'espace n'existe pas hors de l'expérience de celui qui le traverse, et la distance est abolie par celui qui reste immobile.

38. Une église est faite pour marcher, non pour s'asseoir, et ce n'est que par une profonde incompréhension de la messe qu'on en est venu à encombrer les églises de bancs et de chaises.

39. GUILLAUME (Jean), La galerie dans le château français : place et fonction, in : *Revue de l'Art*, t. 102, 1993, p. 32-42.

40. La Romagne en 1649 : ADCO, 111 H 1155/6, procès verbal de visite : « une grande galerie d'environ vingt ou vingt cinq toises qui fait un carré dudit chasteau et deux chambres en chacune des deux autres tours ». Romenay : CHAVANEL (G.), Histoire de Romenay (manuscrit de 1698), in : *Société des amis des arts et des sciences de Tournus*, t. 84, 1985, p. 3-76 : « un escalier de pierre à noyau tournant, qu'éclairait 6 croisées, conduit à une galerie longue de 48 pieds et large de 8 et attenante aux chambres d'en haut. »

# Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

## Conclusion : châteaux et musique

Jusqu'en 1750, le château est donc une entité constituée de mesures et de proportions déterminées, inscrites dans le temps plus que dans l'espace, où la mesure marque le mouvement. On pourrait dès lors conclure que tous ces châteaux sont bâtis sur des principes musicaux, si l'excellente contribution à ce colloque de notre ami Vasco Zara ne nous invitait à la plus grande prudence. Nous nous ferons donc l'élève de sa rigueur méthodologique pour évaluer la pertinence de l'hypothèse musicale.

- Inutile de revenir sur l'importance de la *Musica* au Moyen Âge : le quatrième art du *quadrivium* est considéré comme le pinacle des sciences humaines, et la musique est vécue comme la révélation de l'harmonie des sphères. Ceci dit, si les commanditaires des chapiteaux de Cluny et du château de Castel del Monte étaient nécessairement des savants qui connaissaient Platon et Cicéron, on peut douter que les maçons qui arpentaient les châteaux du xv<sup>e</sup> siècle aient été férus de théorie musicale savante. Qu'on retrouve les mêmes proportions dans la musique et dans les descriptions de chapelle n'implique pas que les secondes s'inspirent des premières, mais seulement que toutes deux sortent du creuset commun d'une même pensée pré-cartésienne.

- À y regarder de près, les différences sont nombreuses entre la musique et nos châteaux. Ainsi, nous trouvons dans nos descriptions d'intéressantes proportions de  $1/2$ , qui pourraient évoquer l'octave, mais une seule proportion de  $2/3$  (quinte) et aucune proportion de  $3/4$  (quarte). En revanche, on trouve des proportions de  $1/4$  et de  $4/5$ , qui ne correspondent à aucun accord musical. Quand Courtépée rapporte que la motte de Pouilly mesure  $25 \times 40$  m, on pourrait reconnaître dans cette proportion  $5/8$  une sixte mineure, identifiée comme telle à partir du xv<sup>e</sup> siècle. Mais la surinterprétation est ici évidente : notre bon abbé n'allait pas chercher d'improbables accords dans une butte de terre dont il ignorait jusqu'à la fonction. Quant aux sons, s'ils sont bien produits par des planètes en mouvement et neutralisés par l'immobilité de la terre, ils sont produits par un mouvement circulaire, qui ne peut pas être assimilé au mouvement vectoriel de nos mesures médiévales.

- Retenons donc que l'homme du Moyen Âge mesure « juste » comme il chante juste : par instinct, pas atavisme, par plaisir. Des mesures, des proportions incongrues ne choqueraient sans doute pas son œil, mais déplairaient à son esprit. Aussi, si le bâtisseur n'a pas toujours respecté la partition forcément juste du maître d'œuvre, le mesureur recherche la mesure désirée, sans s'inquiéter des possibles dissonances de l'interprétation.

# HERVÉ MOUILLEBOUCHE

## Bibliographie

Références des ouvrages cités dans les tableaux.

BOUGAUD (Émile), GARNIER (Joseph), *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la Chronique de Saint-Pierre de Bèze*, Dijon : Darantière, 1875. (Collection *Analecta Divionensia*, 9.)

BRUWAERT (Edmond) (éd.), *Mémoires de Jacques Carorguy*, Paris : Picard, 1880.

BAUDIAU (Abbé Jacques-Félix), *Le Morvand : ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*, Nevers, s.n., 1854, 2 vol ; 2<sup>e</sup> éd. complétée : Nevers : imprimerie de Fay, 1865-1867, 3 vol.

CHAVANEL (G.), *Histoire de Romenay* (manuscrit de 1698), in : *Société des amis des arts et des sciences de Tournus*, t. 84, 1985, p. 3-76.

COURTÉPÉE (abbé Claude), BÉGUILLET (Edme), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*. 7 t., s.l., s.n., 1775-1788 ; 2<sup>e</sup> éd. : 4 t., Dijon : Lagier, 1847 ; 3<sup>e</sup> éd. Paris : Horvath (introduction de P. Gras et J. Richard).

GEOFFRAY (Françoise), *La carte de Cassini en Saône-et-Loire. Description topographique des paroisses*, Mâcon : cercle généalogique de Saône-et-Loire, 2010.

FLEURY (Ant et C.-M.), *Le château d'Arcy et ses seigneurs*, Mâcon : Protat frères, 1917.

GASCON (Richard-Édouard), *Histoire de Fontaine-Française*, Dijon : Darantière, 1892.

GRUNDWALD (Abbé), *Couches historique*. Manuscrit conservé à la mairie de Couches.

GUILLOT (Pierre), *Ancienne chapelle du Gros-Chigy*, in : *Annales de l'Académie de Macon*, t. XLV, 1961.

LAMBERT (Eugène), *Notes pour servir l'histoire des communes du canton de Cruzy : La Vèvre de Gigny*, in : *Annuaire statistique du département de l'Yonne ; recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale*, 1861, p. 102-120.

LAVIROTTE (César), *Mémoire statistiques sur les établissements des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bourgogne*, in : *Congrès archéologique de France, 19<sup>e</sup> session, à Dijon en 1852*. Paris : Picard, 1853, p. 224-292.

*Châteaux et Mesures : actes des 17<sup>es</sup> journées de castellologie de Bourgogne*

## Les expressions de mesures de châteaux bourguignons

LÉPINE (Frédéric), *Vie de saint Bernard*, Dijon : Jobard, 1879.

LIGOU (Daniel), *L'intendance de Bourgogne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Édition critique du mémoire de l'intendant Ferrand « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*, Paris : éditions du C.T.H.S., 1988.

MICHELIN (Robert), *Le canton de Saint-Germain-du-Bois au début du siècle*, Mâcon : Groupe 71-Images de Saône-et-Loire, 1989.

NICOLAY (Nicolas), *Description generale du Bourbonnais en 1569*, Moulins : Desrosier, 1875.

PERRAUD (François), *Le Mâconnais historique, Seigneurs et Châteaux. 2<sup>e</sup> partie : études sur les cantons de Saint-Gengoux, Tournus, Lugny, Cluny et Matour*, Mâcon : Protat frères, 1921. Reprint 1979.

PARAIN (Jacques), La maison de Marey à Cussy-en-Morvan : un manoir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, in : *Chastels et maisons fortes en Bourgogne*, II. Montceau-les-Mines : centre de Castellologie de Bourgogne, 2008, p. 97-116.

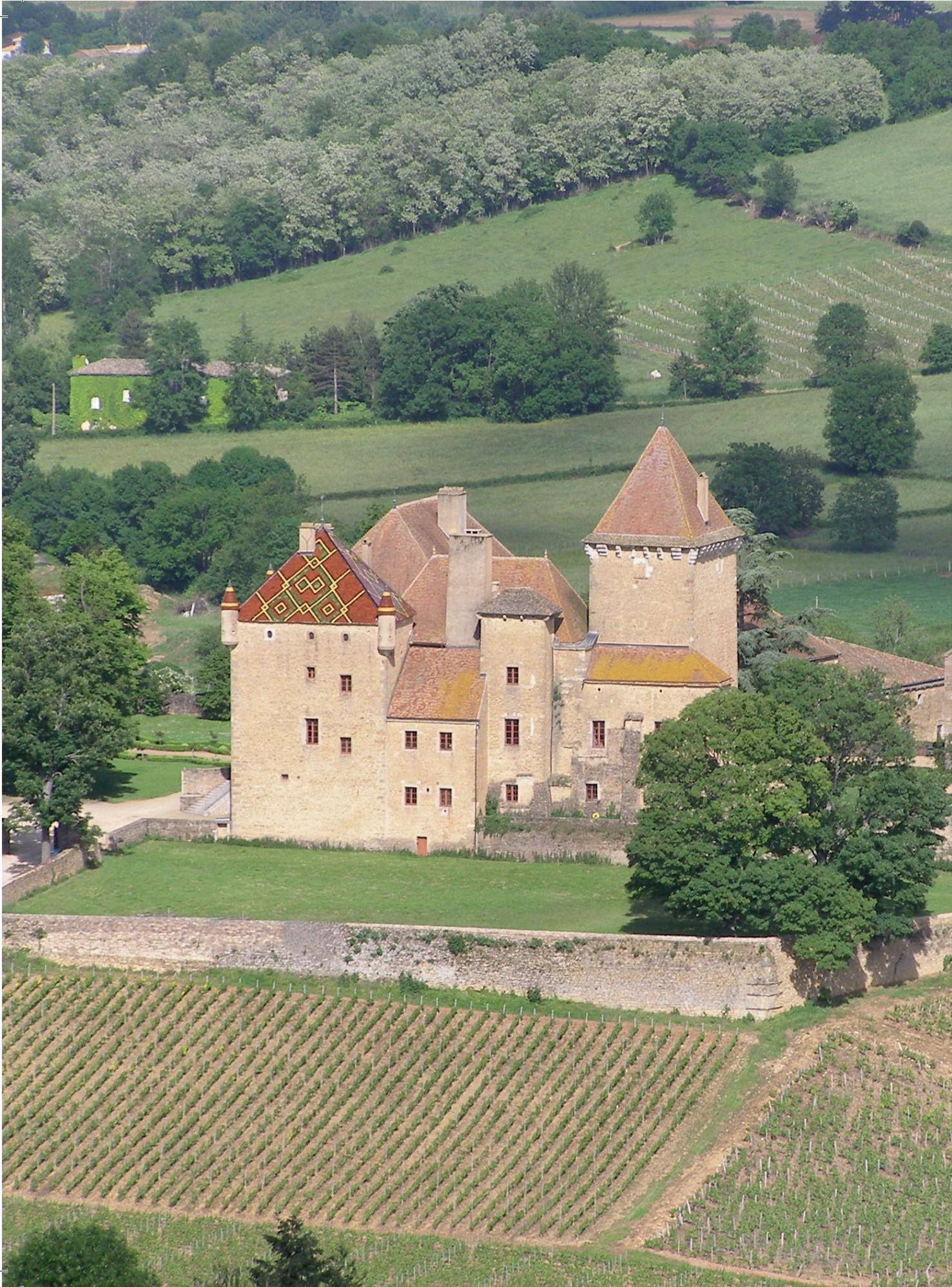
PERRY (Abbé Claude), *Histoire civile et ecclésiastique ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône...* Chalon-sur-Saône : Philippe Tan imp., 1659.

SOT (Michel) (dir), *Les gestes des évêques d'Auxerre*, t. II, Paris : Les Belles Lettres, 2006,

SUHARD-MARÉCHAL (Marie-Thérèse), De campo ferreolo à Champforgeuil, in : *Mémoires de la Société d'histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. 57, 1989.

TAVANNES (Gaspard de Saulx, seigneur de), La vie de Gaspard de Saulx (1573), in : *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XXIV, Paris, 1822. rééd. *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. VIII, 1838, p. 1-434.

TAVANNES (Guillaume de Saulx, seigneur de), Mémoires des choses advenues en France ès guerres civiles depuis l'an 1560 jusques en l'an 1596, in : *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XXXV. Paris : Foucault, 1823, p. 235-428, rééd. *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. VIII, 1838, p. 435-504.



# Conclusions

HERVÉ MOUILLEBOUCHE

« Bon courage ! ». Ce furent les mots d'Alain Guerreau quand je lui fis part de ce projet de colloque, tant il semblait hasardeux de vouloir réunir une dizaine de castellologues intéressés par un sujet aussi pointu, voire hermétique. La première partie de cette gageure a été tenue, et les 17<sup>es</sup> journées de castellologie ont pu avoir lieu autour de ce thème novateur : châteaux et mesures.

La seconde gageure était de séduire le public, et elle fut largement réussie. Grâce sans doute aux charmes des lieux du colloque, puisque M. Pidault a mis gracieusement à la disposition du Centre de castellologie son château de Pierreclos pour nous accueillir. Grâce aussi au talent, ou à l'humour des orateurs. Mais aussi grâce aux ressorts même de ce sujet innovant, qui a su séduire les plus sceptiques.

La troisième gageure était de réunir toutes les contributions en un temps raisonnable. En effet, la recherche ne vaut que si elle est publiée, et c'est faire montre d'un respect élémentaire envers les intervenants que de tout mettre en œuvre pour que le travail produit dans le colloque ne sombre pas dans l'oubli.

Reste la dernière gageure : trouver un public pour les actes de ce colloque...

Si ce n'est fait, achetez-le ! Vous apporterez une touche originale à votre bibliothèque (éventuellement un grain de vanité à la table du salon...) et vous contribuerez aux prochaines recherches du Centre de Castellologie.

*Page de gauche : château de Pierreclos.*

Si ce n'est fait, lisez-le ! (Eh oui, il y a toujours des lecteurs pressés qui commencent par la conclusion ; et certains mêmes ne vont pas plus loin). Lisez-le ! C'est un ouvrage dense, mais stimulant.

Chaque article est bien sûr un travail indépendant et original, mais l'ensemble de l'ouvrage peut également faire sens : Alain Guerreau, dans ses « notes préliminaires », définit la méthode et les enjeux. Vasco Zara lui répond, avec un cas d'école, Castel del Monte, et des réflexions méthodologiques d'une égale prudence, et Nicolas Prouteau pose la nécessaire question de l'existence et des compétences des « mesureurs de châteaux ». Puis les études se succèdent, en respectant la chronologie historique. Dans les tours provençales de Chantal Maigret, les mesures sont un critère archéologique discriminant pour la datation. Dans l'enceinte du château de Vincennes de Jean Chapelot, la recherche des mesures médiévales est une démarche archéologique pour retrouver les idées et les gestes du maître d'œuvre. Les expressions de mesures que j'ai moi-même analysées sont aussi des mesures prises sur des bâtis réalisés, mais la conception générale de l'espace guide l'architecte aussi bien que l'arpenteur vers des mesures conventionnelles. Dans les théories de fortifications urbaines que présente Frédéric Métin, on mesure plutôt des angles que des distances, mais on apprend aussi à mesurer de loin pour préparer les assauts. Enfin, Laurent Josserand nous annonce ce que sera la mesure pour l'historien du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le recueil se termine par deux articles sur les mesures à grain dans les châteaux, pour nous rappeler l'ambiguïté du mot *mesure*. Peut-être que ce double sens fait sens. Le château est le lieu de l'étalon-mesure ; il mesure le grain qu'il s'approprie, et le château mesuré sera pris ! *Mené, Mené, Tequel, Parsin* : mesuré, mesuré, pesé, dépecé<sup>1</sup>. Le château prédateur est mesureur, mais le château mesuré est pris. Dès lors, l'archéologue qui mesure s'approprie le château, et l'on comprend pourquoi les plans de l'incompréhensible Castel del Monte sont généralement publiés sans échelle (de siège !)

1. Daniel, 5, 25.

Enfin, je me réjouis de la grande disparité des auteurs et des lecteurs. L'une des grandes richesses du centre de castellologie de Bourgogne – et de l'UMR 5594 – est d'être spontanément pluri-disciplinaire. On trouvera dans cet ouvrage des historiens et des archéologues (qui se rassemblent souvent autour de la castellologie), mais aussi un musicologue, un mathématicien, un scientifique spécialiste de mesures mécaniques, et un professeur de latin. Or, c'est une grande chance d'avoir pu échanger et découvrir d'autres approches (même si je n'ai pas complètement compris les *notarikon* de Castel del Monte, et que je n'ai pas essayé de démontrer les équations d'Oronce...)

## Conclusions

Le colloque a rassemblé aussi des chercheurs issus du monde associatif et des chercheurs venus des grandes institutions parisiennes. C'est aussi sans doute dans la culture du CeCaB d'apprécier les travaux pour leur valeur intrinsèque et non pour les titres de leur auteur. Et au bout du compte, je suis très satisfait de ce petit recueil, et je félicite chaleureusement chacun des auteurs pour la qualité de son travail.

Et si vous avez déjà tout lu, vous êtes forcément d'accord avec moi...